

Échecs : Championnat individuel de l'Ain – Toutes catégories

Règlement intérieur du tournoi

Mise à jour en décembre 2017

ARTICLE 1 : Généralités :

Le Comité Ain Échecs organise chaque saison le championnat de l'Ain toutes catégories.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A dans l'un des clubs du département de l'Ain. Il est réservé aux joueurs ayant un classement ELO FIDE inférieur ou égale à 2150 ainsi qu'aux joueurs non-classés.

ARTICLE 2 : Organisation du tournoi, inscriptions et prix :

Le tournoi se compose d'un seul open qui regroupe tous les joueurs inscrits.

Il n'y a pas de droit d'inscription, ni de prix en argent (quelques coupes sont possibles).

ARTICLE 3 : Règlements utilisés :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération International Des Échecs (version en vigueur depuis juillet 2014).

La cadence est de 60 minutes + 30 secondes par coup.

Les appariements se feront au système Suisse intégrale (sans aucune protection ni accélération). C04 FIDE.

Le tournoi est homologué et il est donc comptabilisé pour les classements ELO FFE et FIDE.

(parties comptabilisés avec les classements au moment de la dernière partie du championnat).

ARTICLE 4 : Classement et départages :

Le **classement** se fait selon les points de partie.

Le **départage** des ex æquo éventuels est : Performance.

ARTICLE 5 : Dates, Lieu et Horaires :

Le championnat se déroule sur 4 samedis après-midi au cours de la saison, avec 2 rondes par journée de compétition.

→ Horaires des rondes impaires (Rondes 1, 3, 5 et 7) : **13h30**.

→ Horaires des rondes paires (Rondes 2, 4, 6 et 8) : **Dès que possible après la fin de la ronde impaire précédente** (environ 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde impaire précédente).

Les dates et les lieux des journées de compétition sont communiqués sur le site du Comité Ain Échecs :
<http://comiteainechecs.kalisport.com>

ARTICLE 6 : Joueurs ne participants pas à toutes les rondes :

Les joueurs souhaitant participer à la première ronde doivent se présenter au directeur du tournoi au moins 10 minutes avant celle-ci.

Les joueurs désirant entrer en cours de tournoi doivent se présenter au moins 10 minutes avant la ronde à laquelle ils souhaitent participer.

En prévenant à l'avance, les joueurs peuvent louper une ou plusieurs journées ou rondes.

ATTENTION :

Un joueur loupant une ronde après avoir participé à une ronde précédente du championnat sans avoir prévenu le directeur du tournoi et sans raison valable pour un forfait de dernière minute sera :

- Exclu du tournoi.
- Suspendu de licence pour une durée de 3 mois. (conformément à l'article 34.2 du RI de la DNA).
- Exclu du championnat individuel de l'Ain de la saison suivante.

Les coordonnées du directeur du tournoi se trouvent dans l'article 7 de ce présent règlement.

ARTICLE 7 : Direction du tournoi

Le directeur du tournoi est l'arbitre principal : Sylvain Wlassewitch, Arbitre FIDE

L'organisation est représentée par Gérard HERNANDEZ, responsable des compétitions au Comité Ain Échecs.

Coordonnées du directeur du tournoi : wlassewi@yahoo.fr – 06.76.51.21.21.

ARTICLE 8 : Résultats et acceptation du règlement :

A l'issue de la partie, les joueurs doivent laisser l'original de leur feuille partie à la table de l'arbitre.

En l'absence de résultat, l'arbitre pourra considérer les 2 joueurs comme ayant perdu.

L'inscription au championnat de l'Ain individuel **implique l'acceptation** du présent règlement intérieur.

l'arbitre principal du tournoi
(Sylvain WLASSEWITCH)

le représentant de l'organisation
(Gérard HERNANDEZ).